L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 10, 1898. No 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - $1.00
Europe (compris le port) - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne - 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

TELEGRAMME.

Ottawa, 4 mars.—Les députés conservateurs, surtout ceux revenus d'Ontario, sont d'une humeur massacrante de n'avoir pas réussi encore cette fois à vaincre le gouvernement libéral dans la grande province d'Ontario. Aussi entendent-ils se venger de cet échec sur le gouvernement Laurier.

Le ton du débat durant la longue séance d'hier a été particulièrement acrimonieux.

Voici dans quel ordre les orateurs ont parlé sur la question du chemin de fer du Yukon: M. Moore, député de Standstead, M. Craig, député de Durham Est, M. Oliver, d'Alberta, Dr. Roach, de Marquette, M. Rutherford, M. Robertson, M. Gannong et M. Morin.

Il était 1 heure du matin lorsque M. Bell proposa l'ajournement du débat.

Avant la reprise de ce débat dans l'après midi, l'opposition s'était prêtée à bien des petites taquineries qui ont toutes tourné à l'avantage du gouvernement.

Pourquoi, demande M. Monck, le livre de M. O'Gilvie sur le Klondyke n'a-t-il pas été traduit en français ?

C'est déjà fait, reprit vivement sir Wilfrid Laurier. Le Livre ayant été écrit en anglais a dû être composé d'abord dans cette langue, je l'ai immédiatement fait traduire en français et cette version sera distribuée aux députés la semaine prochaine.

M. Kaulback lit une dépêche de Washington au *World* de Toronto, où il est dit que le gouvernement canadien a accordé aux vaisseaux américains les mêmes privilèges qu'aux vaisseaux canadiens.

Sir Wilfrid Laurier dit qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette dépêche.

Sir Charles Hibbert Tupper demande si c'est l'intention du gouvernement de faire une enquête sur la conduite du juge Prendergast de Manitoba.

Sir Wilfrid répond non, vu qu'il n'y a absolument rien à reprocher au juge Prendergast.

DIVERS.

CINQUANTE-SIX PERTES DE VIE.

Le vaisseau Agate, parti de New York ces jours derniers, pour le Yukon, a péri en mer, avec quarante passagers et seize hommes d'équipage à son bord.

LE GRAND TRONC A WINNIPEG.

La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc a pris des arrangements avec le Northern Pacific, qui vont lui permettre d'amener les voyageurs de Montréal directement à Winnipeg.

Un char spécial sera attaché au train de Montréal et conduira ses passagers jusqu'à Winnipeg, sans les obligés à changer de convoi.

ENQUÊTE AU PÉNITENCIER DE STONY MOUNTAIN

Rapport du Commissaire Wade sur les accusations politiques portees contre le Prefet, Colonel Irvine

CE QUI EUT LIEU LE JOUR D'ELECTION

Ce rapport qui est enfin fait public, rempli 34 pages in folio, relatives au procès du préfet seulement. M. F. C. Wade était le comissaire appointé pour examiner les accusations politiques portées contre les officiers du pénitencier. Les témoignages repassés montrent que le préfet n'a pas reproché à ses officiers leur conduite de partisans et qu'il leur permettait de faire de la politique. Cependant l'accusation relative au sermon politique du Révd M. Cloutier n'est pas soutenue, les témoignagnes ne prouvant pas qu'un tel sermon a été prêché et on dit que Wm Durdue n'a pas été demandé par le préfet, de prendre charge du *poll* à Stony Mountain. Voici quelques unes des accusations nombreuses portées contre le préfet : 1o, d'avoir permis qu'on se serve du pénitencier comme rendez-vous politique ; 2o, ces officiers en général ont été employés et permis de donner leur temps et leur influence pour le candidat conservateur Armstrong ; 3o, ces officiers formaient aussi le comité de Hugh J. McDonald et faisaient venir le vote non-résident lui fournissant le transport ; 4o, tout ouvrage était suspendu au pénitencier ce jour-là afin que tous puissent travailler aux élections.

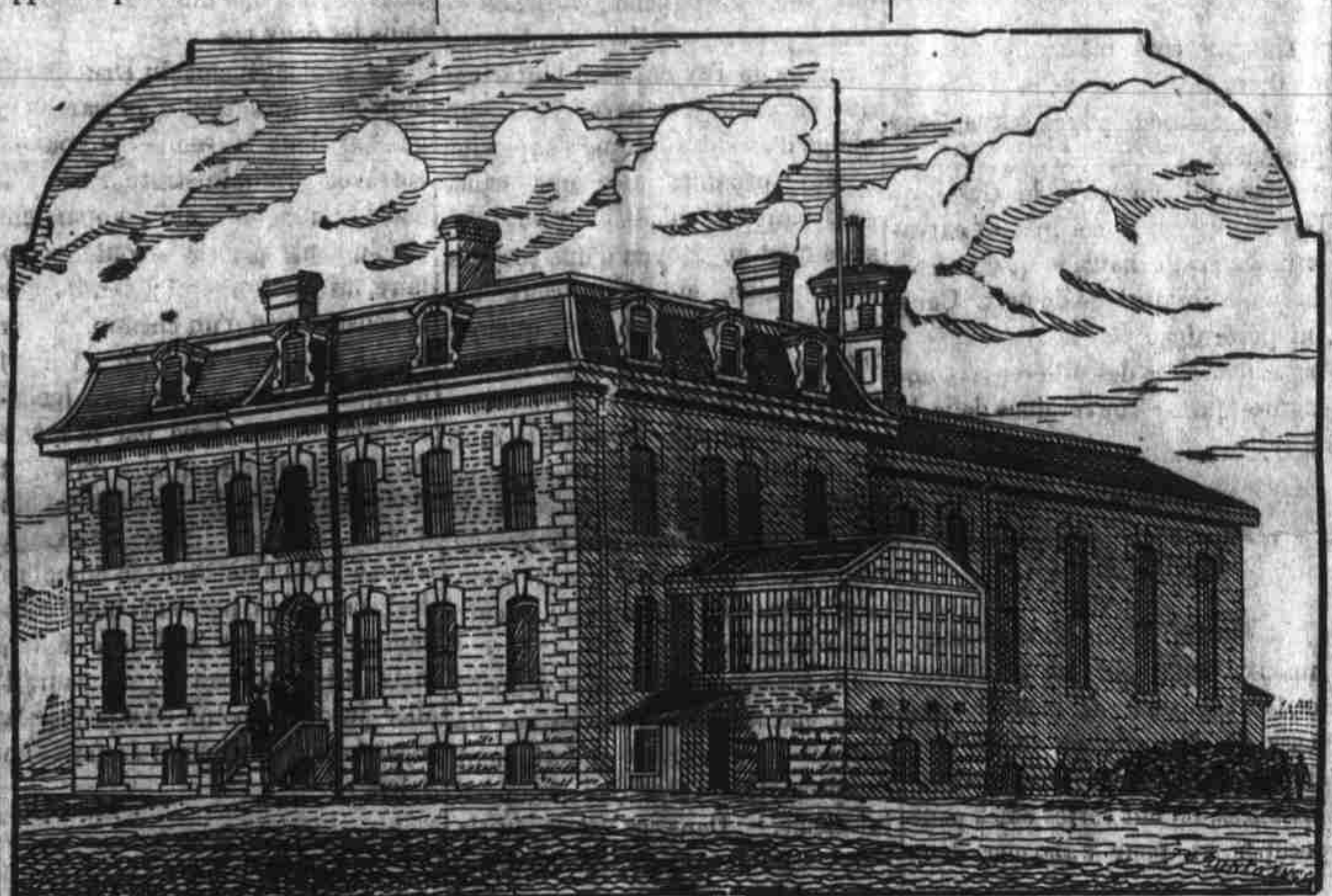
M. Wade rapporte longuement sur ces accusations. Nous regrettons que le manque d'espace nous permette de donner que quelques extraits. Il dit : Chose bien connue, le préfet actuel trouvait un personnage tout-à-fait conservateur lors de son installation, et il cite les paroles de M. Jackson, M. P. P. : Le personnage était tellement conservateur que j'ai dû en faire une remarque à la législature du Manitoba en 1888. Bien qu'il n'ait plus le droit de voter il exerce encore une certaine influence et le personnage n'est pas plus changé en politique qu'il ne l'est en individu. M. McQuatt trouve qu'à part l'action du préfet en laissant aller voter les gardes le jour d'élection, et ses paroles à la gare le même soir, il n'y a rien qui contienne l'accusation de partisan. Tant qu'à l'accusation d'avoir été obligé de rentrer les prisonniers avant l'heure ce jour-là parce que les gardes se trouvaient tous partis. M. Wade désire excuser le préfet disant qu'il y avait du danger que les prisonniers ne s'échappent dans une des nombreuses voitures d'élection, et, dit-il, c'était là la raison pour laquelle le préfet ordonna la rentrée à 4 hrs de l'après-midi ; et il continua : les officiers absents ce jour, avaient tous de bonnes raisons.

Parlant du garde Marseau : il était absent d'après les ordres du député et avait sa permission. Il n'a pris aucune part aux élections. Des 10 officiers absents le jour d'élection, que deux n'ont pas voté, le député et garde Manseau. M. Mestard supportait les candidats libéraux à Selkirk et à Winnipeg. Le docteur, le chapelain protestant, ainsi que l'instructeur Lusignan, Farpuhar, Miller, Graham et garde Gingras étaient sans nul doute absents pour affaires d'élection et ont voté pour le candidat conservateur.

D'après tout ceci, dit M. Wade, il n'y a rien qui prouve que le préfet ait envoyé qui que ce soit pour voter. Et M. Wade traite le témoignage de M. Lewis d'une manière tout-à-fait cavalière.

Il continue ainsi pendant trente-quatre pages in folio et tout est fait, tout est trouvé.

Dans le but d'abriter le préfet même au détriment du personnel. Le tout est sur le ton de : ceci est mal fait, cela est mal fait ; blâmons celui-ci ou celui-là, mais le préfet qui est au fond de tout ? il lui faut un bon rapport. Ne l'oublions pas.



PÉNITENCIER DU MANITOBA.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

Mme Sarah Bernhardt a subi une opération chez le Dr Pozzi. La tumeur dont souffrait la célèbre tragédienne a été enlevée avec succès. Le Dr Pozzi croit que Mme Sarah Bernhardt pourra reprendre ses travaux aux mois d'avril.

Lyman Dart, de Truro, N. E., condamné à être pendu la semaine dernière pour le meurtre de Ossher Devon, un Sibérien, a été pardonné et remis en liberté. Il n'était âgé que de 17 ans, et on est convaincu qu'il a tué sa victime par accident.

Les compagnies de chemin de fer se font une compétition pour le transport des voyageurs au Klondyke, qu'il faut espérer voir se continuer. Les billets de passage ont été réduits de moitié. Mais on n'a fait encore aucune réduction pour les voyageurs allant à l'Est, ni pour le transport du fret.

Les effets de la visite de M. Laurier en Angleterre se font sentir chaque jour. Voici que les dépêches de la presse associée nous apprennent que les grandes associations agricoles du Pays de Galles ont décidé d'envoyer des délégués au Canada pour se choisir des terrains au Nord-Ouest. C'est l'opinion de la compagnie du Pacifique que le chiffre de l'immigration sera doublé durant la saison prochaine.

Une dépêche de Paris annonce la mort de Ferdinand Fabre, le romancier bien connu, à l'âge de 68 ans. Les principales œuvres de M. Fabre sont Julien Savignac, les Courbezon, couronné par l'Académie Française ; Lucifer, et surtout l'abbé Tigrane, dont plusieurs éditions se sont succédées. Le défunt, déjà décoré de la Légion d'Honneur en 1878, avait été nommé en 1883 conservateur de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, en remplacement de Jules Sandeau.

Charles Lavoie, de Québec, arrêté pour détournement de fonds, était employé depuis 20 ans à la maison Paquet, marchands de fourrures. Il est père d'une famille de 12 enfants, et ne touchait pour salaire que la *mesquine* somme de $800 par année. De là résulte les tentations. En voilà une maison qui sait reconnaître les services d'un employé fidèle ! Non satisfait d'avoir payé, pendant 20 ans, un avaricieux salaire à un serviteur compétent, on lui tend un piège pour l'envoyer en prison. Nous voudrions bien être juges dans cette cause !

EN CHINE.

LA RÉCEPTION DU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

La *Gazette* annonce que l'empereur de Chine vient de lancer un édit spécial, ordonnant au gouvernement de Kiang Su de faire au prince Henri de Prusse une réception digne de la nation qu'il représente.

Les dépêches de Kiao-Chou disent que les missionnaires français et anglais ont dit la messe dimanche, en dehors de Tsinfi-Tait en présence des troupes allemandes et de nombreux Chinois.

La récolte de blé en France s'annonce très bonne dans 13 départements, bonne dans 44 et passable dans 13 départements.

St-Claude.—Le 18 février, M. Guillaume Trémorin, agent des bois de la Caironne, a été assermenté juge de paix. Nous lui offrons nos sincères félicitations.

Le *Gaulois* de Paris se fait l'écho du bruit qui court que la jeune reine Wilhelmine de Hollande est fiancée au prince Napoléon-Louis, frère du prince Victor, chef actuel de la maison Bonaparte.

La prochaine réunion du club libéral de St-Claude, aura lieu le deuxième dimanche de mars, à 2 hrs de l'après-midi. On y décidera le programme de la fête française d'outre-mer du 14 juillet.

Chez la fruitière :

—Eh bien, Zoé, vous trouvez-vous bien chez vos nouveaux maîtres ?

—Oui, ce sont de braves gens ; seulement je les trouve un peu toqués. Ils me disent toujours de parler à la troisième personne, et ils ne sont que deux.

Le papa, à la table, fait un clin-d'œil à sa petite fille, qui s'écrie de suite :

—Ah ! papa, je t'ai vu faire la même chose dans le tramway, aujourd'hui.